

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
18 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 15 juillet 2011, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente  
de Nauru auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note de réflexion contenant des recommandations quant aux mesures que le Conseil de sécurité devrait prendre pour faire face aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité (voir annexe).

J'espère que le Conseil de sécurité tiendra compte de nos propositions dans les décisions qu'il prendra à l'issue du débat public consacré au maintien de la paix et de la sécurité internationales : incidence des changements climatiques, qui aura lieu le mercredi 20 juillet 2011.

À cet égard, je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la note de réflexion comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente de Nauru,  
Présidente du groupe des petits États insulaires  
en développement du Pacifique  
(*Signé*) Marlene **Moses**



**Annexe à la lettre datée du 15 juillet 2011 adressée  
au Président du Conseil de sécurité  
par la Représentante permanente de Nauru  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de réflexion des petits États insulaires  
en développement du Pacifique sur les répercussions  
des changements climatiques sur la sécurité**

Les changements climatiques posent des problèmes de sécurité urgents aux petits États insulaires en développement du Pacifique. De fait, ils ont déjà entraîné des pertes de territoire et des déplacements involontaires et accru les risques de pénurie d'aliments et d'eau, conséquences qui, selon le Secrétaire général, risquent de compromettre la paix et la sécurité internationales<sup>a</sup>. Cette situation fait peser une pression énorme sur les institutions nationales de ces petits États insulaires, laquelle ne peut qu'empirer dans un avenir prévisible, le Pacifique n'étant par ailleurs qu'une des nombreuses régions menacées.

Par la résolution 63/281 de l'Assemblée générale, la communauté internationale a pour la première fois reconnu les implications des changements climatiques sur la sécurité, l'Assemblée générale invitant expressément les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies à redoubler d'efforts pour s'intéresser et faire face aux changements climatiques, notamment aux répercussions que ceux-ci pourraient avoir sur la sécurité. Il n'en reste pas moins que peu de mesures concrètes ou coordonnées ont été prises en ce sens au niveau international.

La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Or, si le Conseil privilégie généralement les conflits entre États, son rôle a toutefois évolué pour tenir compte de la diversification des risques qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Ayant reconnu à plusieurs reprises la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits, il a été amené à examiner un large éventail de questions habituellement indépendantes de la sécurité, telles la pauvreté et le développement, la pénurie de ressources naturelles, le VIH/sida, les questions liées aux réfugiés et les enfants dans les conflits armés.

Le rapport du Secrétaire général sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité met en avant plusieurs facteurs susceptibles de faire en sorte que les changements climatiques deviennent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Plusieurs de ces facteurs ont trait à des questions dont le Conseil de sécurité a déjà estimé qu'elles méritaient son attention, notamment la sécurité alimentaire, la pénurie de ressources naturelles, la pauvreté et la migration. L'une des principales conclusions du rapport est que les mécanismes existants s'avéreront peut-être inadéquats pour relever les défis pour la plupart sans précédent liés aux changements climatiques.

Gérer les répercussions des changements climatiques sur la sécurité appelle d'autres stratégies que celles qui ont été adoptées, notamment, par la Convention-

---

<sup>a</sup> A/64/350.

cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour réduire les gaz à effet de serre et mobiliser des ressources financières, ou par l'Assemblée générale pour s'attaquer aux problèmes de développement.

Si l'on veut pouvoir faire face à ces répercussions, il faudra procéder à une analyse complexe des risques allant au-delà d'une simple évaluation des avantages par rapport aux coûts de telle ou telle politique et tenant compte des effets réciproques de nombreux facteurs environnementaux, économiques, sociaux et politiques ainsi que d'éventuels points critiques et événements non linéaires qui pourraient déstabiliser des institutions existantes. Les institutions internationales devront agir en amont pour prévenir les menaces contre la sécurité, notamment les conflits, et éviter qu'elles ne se concrétisent.

Dans ce contexte, les petits États insulaires en développement du Pacifique accueillent chaleureusement l'initiative de l'Allemagne d'engager, pendant sa présidence du Conseil de sécurité, en juillet 2011, un débat public sur les incidences des changements climatiques sur la sécurité, et recommandent au Conseil de sécurité de prendre des mesures précises pour faire face à ce problème. Premièrement, le Conseil devrait clairement reconnaître le danger que les changements climatiques représentent pour la paix et la sécurité internationales, qui a déjà été affirmé dans la résolution 63/287 de l'Assemblée générale et clairement établi dans le rapport du Secrétaire général sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité ainsi que dans de nombreuses publications universitaires et gouvernementales prestigieuses.

Deuxièmement, le Conseil a l'obligation morale et légale de prendre les mesures qui s'imposent pour répondre aux menaces actuelles et futures. À cet égard, il devrait prier le Secrétaire général de nommer un représentant spécial chargé des questions liées au climat et à la sécurité et de lui fournir l'appui nécessaire pour rendre compte au Conseil, tous les six mois, des effets néfastes que les changements climatiques ont et risquent d'avoir sur la paix et la sécurité internationales.

Troisièmement, le Conseil de sécurité devrait prier le Secrétaire général d'évaluer les moyens dont disposent les institutions spécialisées pour lutter contre les répercussions des changements climatiques sur la sécurité et en rendre compte, ainsi que pour formuler des recommandations sur la manière de renforcer la capacité de l'Organisation à relever les défis dans ce domaine.

Faire face aux incidences des changements climatiques sur la sécurité suppose d'adopter de nouvelles stratégies et de faire intervenir davantage d'institutions. Ces propositions constituent un point de départ constructif vers le renforcement des capacités dont le système des Nations Unies dispose pour relever avec succès les défis sans précédent auxquels toutes les nations sont désormais confrontées.